

QUARTIER GALVENTS-CORBY

COMPTE-RENDU

COMITE DE PILOTAGE DU 12 MAI 2015

Présents :

Elus délégués de quartier : Claude LAURANS, Adjoint au Maire chargé du commerce, de l'artisanat, des marchés et du développement commercial ; Maurice BOUYER, Conseiller municipal délégué aux marchés ; Arnaud DELROT, conseiller municipal délégué à la cuisine centrale.

Membres du Comité de pilotage : Paul KHERAGHEL ; Régine TRITZ ; Pierre BURNICHON ; Florian MENAGER ; Patrick REYER ; Henri MARLIN ; Olivier GUILLAUD ; Pierre LEFEVRE ; Jean-Pierre RIVIERE ; Bernard MAILHE ; Monique FOULON ; Sophie LEFEVRE ; Bernard TOUZELIN.
Excusé : Vincent Chanetz.

Service Démocratie Locale : Marianne BOULET, Responsable Démocratie Locale.

Laurent MASSOUTIER, Directeur des services techniques de la Ville.

I. Présentation du règlement de voirie

Le Comité de pilotage est introduit par une minute de silence, en mémoire de Philippe LUTAUD, ancien Conseiller municipal à la Ville de Clamart, qui nous a quittés. Monsieur LUTAUD était Elu à la Ville de Clamart (1995-2014) et membre du Comité de pilotage. Les Elus Délégués de quartier et l'ensemble du Comité de pilotage prendront en charge une gerbe à l'occasion des obsèques de Monsieur LUTAUD qui sont célébrées le 19 mai 2015 à 10h à l'église St Joseph.

Règlement de voirie. Laurent MASSOUTIER, Directeur des services techniques, présente le nouveau règlement de voirie. Le règlement de voirie permet de définir les modalités d'interventions des entreprises sur le domaine public de la ville et notamment sur la voirie et ses dépendances. Il permet de s'assurer que les travaux sont faits dans de bonnes conditions et en sécurité et permet aux services de la Ville d'intervenir en cas de non-respect des clauses prévues dans ce document.

Le dernier règlement de voirie datait de 1992. Il a donc été décidé de travailler sur un nouveau document. La rédaction d'un nouveau projet a démarré en novembre 2012 ; le document a continué d'évoluer suite à des échanges avec les concessionnaires pour aboutir à ce nouveau règlement, qui a été validé par une Commission (composée de représentants des concessionnaires, d'élus et de techniciens de la Ville) conformément au Code de la voirie.

Ce règlement comporte 2 volets : une partie à destination des concessionnaires ; l'autre étant destinée aux usagers. Ce document renseigne sur ce qui est autorisé ou pas en matière d'occupation du domaine public, définit quels sont les droits et obligations des riverains et des concessionnaires.

Ce nouveau règlement est présenté aux habitants avant son adoption définitive par le Conseil municipal (document en pièce jointe).

M.Laurans demande s'il est possible de faire mention dans ce règlement des oriflammes (objets publicitaires posées sur les chaussées, trottoirs) qui présentent parfois un caractère dangereux.

Diagnostic de la voirie communale. La Ville a missionné un Cabinet extérieur (société ERA INGENIERIE) pour réaliser un diagnostic de la voirie communale (80 kms de linéaires) portant sur les chaussées, les trottoirs et l'éclairage public. Ce cabinet a été choisi suite à un appel d'offres. Ses conclusions sont neutres. Aucun membre du comité de pilotage ne peut intervenir dans cet audit. Seront pris en compte la vétusté, l'accessibilité (il s'agit de vérifier par exemple, que les passages pour piétons sont bien aux normes) et l'état du stationnement. Cet état des lieux a débuté il y a quelques jours (mai 2015) et se poursuivra tout l'été. Les conclusions devraient être connues dès septembre prochain et seront présentées aux Comités de pilotage.

Ce diagnostic, qui n'existait pas jusqu'ici, permettra de prioriser les interventions futures (prévues dès 2016) sur les voiries défectueuses et permettra d'établir un programme pluriannuel d'investissement. Il est à noter que la société ERA procédera par relevés photographiques, n'entraînant donc aucun marquage au sol sur les voiries.

Un programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux sera donc établi en concordance avec le programme pluriannuel d'investissement.

II. Présentation de la Fête des voisins et du calendrier des événements 2015

Fête des voisins. La 15^{ème} édition de la Fête des voisins se tiendra le vendredi 29 mai prochain. Cette fête est l'occasion pour les Clamartois de partager de manière simple un moment de convivialité autour de boissons et de plats préparés par chacun.

Implantée aujourd'hui sur les 5 continents, cette initiative, destinée à rompre l'isolement et à développer des liens de proximité entre les habitants, réunit l'espace d'une soirée, autour d'un verre ou d'un repas, près de 20 millions de voisins.

À Clamart, c'est un succès. Plusieurs dizaines d'initiatives sont organisées par les habitants.

La nature presque spontanée de l'organisation explique l'engouement pour cette fête. Il suffit de lancer les invitations et de demander à ses voisins d'apporter un plat, une boisson, quelques chaises et une table de jardin.

Les habitants ont jusqu'au 20 mai 2015 pour s'inscrire à cette 15^{ème} édition de la Fête des voisins.

Clamart Habitat et la Ville, partenaires de la Fête des voisins, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à réussir l'organisation de cet événement. Un kit de communication est à la disposition des habitants « organisateurs » pour informer ses voisins, les inciter à participer et animer l'apéritif, le repas ou la soirée. Ce kit gratuit comprend des affichettes, des invitations préremplies, des badges, des tee-shirts et des ballons. Il est à retirer auprès du Service de la Démocratie Locale à partir du 27 avril. Pour nous aider à bien organiser cette fête, il est demandé de remplir une fiche d'inscription, accessible sur demande ou sur internet www.clamart.fr ou www.clamart-habitat.net.

+ d'infos : Service Démocratie Locale – Mairie. Tel : 01 46 62 35 11.

Email : democriatlocale@clamart.fr

Clamart Habitat, 01 46 45 35 40, 5 rue Paul-Vaillant-Couturier. Email : courrier@clamart-habitat.fr

Présentation du calendrier des événements 2015 (document en pièce jointe).

III. Organisation de la prochaine Fête du quartier

Il a été décidé conjointement d'organiser un repas de quartier le samedi 12 septembre prochain à l'école Jean Monnet (parvis). Cette fête de quartier est ouverte à tous les habitants.

Une communication sera prochainement lancée avec le service Communication de la Mairie.

Régine Tritz fait part de son expérience concernant les organisations précédentes par rapport à ce repas de quartier : il était d'usage que la Ville prenne en charge l'apéritif, le repas froid, le fromage et les boissons. Les habitants apportant les entrées et desserts. Une participation de 2€ était demandée à chacun. Une animation musicale était prévue.

Un petit groupe de travail va se réunir prochainement pour préparer cette prochaine fête de quartier. Paul KHERAGHEL, Régine TRITZ et Pierre BURNICHON (suppléant) se sont portés volontaires. Une date de réunion sera prochainement proposée et les propositions seront communiquées rapidement aux membres du Comité de pilotage.

IV. Questions diverses / Tour de table

Impasse Colombe. Un membre du Comité de pilotage fait remarquer des tracés de couleurs sur la chaussée. Le Directeur des services techniques l'informe que ces marquages signifient qu'il va y avoir un renouvellement de conduites d'eau potable. M.Massoutier précise que ces marquages sont « biodégradables » afin de ne pas laisser de traces sur la chaussée pendant des années.

Projet rue de Bièvre. Un membre du Comité de pilotage demande quand démarreront les travaux au 11 rue de Bièvre. M.Delrot indique qu'aucun permis de construire n'a été déposé pour le moment.

Canisette square Pierre Corby. Suite à une visite sur le terrain avec les services techniques de la Mairie, M.Delrot indique que les 1eres conclusions de l'étude chiffrée par les services techniques de la mairie se chiffraient à 60 000€. Un membre du Comité de pilotage avait exprimé son souhait qu'une autre canisette soit installée le long de la rue Corby. Le projet étant jugé trop couteux, il est reporté. Les services techniques de la Ville feront de nouvelles propositions. Elles seront donc communiquées ultérieurement au Comité de pilotage.

Arrêt-minute rue Pierre Corby. M.Delrot rappelle que les stationnements « arrêt minute » sont bien prévus devant le fleuriste et l'épicerie. Le problème résidant plutôt dans le respect de ces arrêts minute. La Police municipale sera sensibilisée sur cette question. Mr Marlin, gérant de la société « Prestige vert » demande 6 emplacements arrêts minute. Seul 1 ou 2 arrêts étaient envisagés.

Les tours d'arbres rue Pierre Corby : Mr Lefevre demande quand seront enlevées les barres bleues autour des arbres. Mr Delrot annonce que certaines barres ne peuvent être enlevées. Techniquement, cela engagerait d'importantes dépenses. Les barres inutiles ont été enlevées. Le sujet est donc clos.

Carrefour rue du Gué. Les marquages au sol sont effacés ; les indications et réglementations ne sont donc plus respectées, entraînant par conséquent des problèmes de sécurité. Les services techniques en seront informés. Des problèmes de marquage au sol non réalisés du 3 au 9 de la rue Louise Filleaux Tiger sont également soulignés.

Des membres du Comité de pilotage relèvent des problèmes récurrents concernant la vitesse excessive sur la rue Jean-Baptiste Clément. Le problème est signalé à la Police municipale.

Jean-Pierre Rivière fait part de sa proposition de créer des animations, des balades urbaines, des itinéraires de randonnées dans le quartier Galvents-Corby particulièrement riche en « points de vue » notamment sur la capitale. Cette proposition pourrait être faite auprès des écoles, de l'Office de tourisme de la Ville. Les Elus Délégués de quartier en feront le relais auprès des Elus de la Ville qui sont en lien avec les directeurs d'écoles. Mr Delrot souligne que lors d'une précédente visite de quartier avec Mr Rivière, il a été envisagé de faire cette proposition pour les « NAP ».

Un membre du Comité de pilotage propose d'organiser un vide-greniers. M.Laurans rappelle la réglementation en vigueur qui s'applique dans les communes encadrant l'organisation des vides-greniers. Il est stipulé qu'un autre nom devrait alors être retenu, plutôt celui de vide-jardin ou de vide-garage afin de ne pas créer de confusions avec les nombreux autres vides-greniers organisés sur Clamart, notamment par les Comités des fêtes. Mais l'idée est retenue, pouvant en effet apporter une animation fédératrice dans le quartier.

Certains membres du comité de pilotage s'interrogent sur le commerce qui va s'ouvrir devant le Franprix. Il s'agirait d'un restaurant. Plusieurs commerces se sont succédé sans pour autant être ouverts. Mr Marlin souligne qu'il connaît le propriétaire et qu'il n'y a rien de louche là dessous.

Des membres du Comité de pilotage demandent à ce que Mr Gérard Pinier soit intégré au comité. Il était venu à la première réunion mais n'est pas inscrit

La séance est levée.

XXXXXX